

**DELIBERATIONS ADOPTEES EN BUREAU DU 3 JUIN 2014**  
**Prises en application de la délibération du Comité syndical n° 2 du 14 mai 2014,**  
**conformément à l'article L5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales**



**N° 1 - AUTORISATION DONNEE AU PRESIDENT POUR SOLLICITER LES SUBVENTIONS PUBLIQUES –  
PRODUCTION D'ENERGIES RENOUVELABLES - MOULIN DU SIAHVY**

Le Bureau syndical,

**VU** le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.2121-29, L.2122-21 et L.5211-1,

**VU** la délibération n° 2 du Comité syndical du 14 mai 2014 relative aux délégations accordées au Bureau syndical,

Entendu le rapport de présentation

**CONSIDERANT** la volonté du SIAHVY de réduire son empreinte écologique,

**CONSIDERANT** l'opportunité de bénéficier pour le financement de ces travaux du concours financier du Conseil Général de l'Essonne et du Conseil Régional de l'Ile-de-France,

Après en avoir délibéré,

**A l'unanimité,**

**APPROUVE** le lancement des travaux de production d'énergies renouvelables au moulin du SIAHVY,

**AUTORISE** le Président à solliciter et à déposer les dossiers relatifs aux demandes de subventions auprès du Conseil Général de l'Essonne et du Conseil Régional d'Ile-de-France, ainsi qu'à signer tous les documents s'y rapportant.

**N° 2 - AUTORISATION DONNÉE AU PRÉSIDENT POUR SOLLICITER LES SUBVENTIONS PUBLIQUES –  
ÉTUDE DE FAISABILITÉ POUR LA COLLECTE ET L'ÉPURATION DES EAUX USEES SUR LE HAMEAU DE  
SAINT-ROBERT A CERNAY-LA-VILLE**

Le Bureau syndical,

**VU** le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.2121-29, L.2122-21 et L.5211-1,

**VU** la délibération n° 2 du Comité syndical du 14 mai 2014 relative aux délégations accordées au Bureau syndical,

Entendu le rapport de présentation

**CONSIDERANT** les résultats du Schéma Directeur d'Assainissement communal réalisé en 2004 et la volonté de la commune de Cernay-la-Ville de voir l'assainissement des eaux usées conforme sur le hameau de Saint-Robert,

**CONSIDERANT** le transfert de compétence assainissement et la mise à disposition des ouvrages d'assainissement des eaux usées de la commune de Cernay-la-Ville au SIAHVY à la date du 1<sup>er</sup> janvier 2013,

**CONSIDERANT** que le SDAGE (Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux) Seine-Normandie et le SAGE (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux) Orge-Yvette préconisent le traitement des effluents au plus proche de leur source d'émission,

**CONSIDERANT** l'opportunité de bénéficier pour le financement de cette opération du concours financier de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie, du Conseil Général des Yvelines et de la Région Ile-de-France,

Après en avoir délibéré,

**A l'unanimité,**

**APPROUVE** le lancement d'une étude de faisabilité pour la collecte et l'épuration des eaux usées sur le hameau de Saint-Robert à Cernay-la-Ville.

**AUTORISE** le Président à solliciter et à déposer les dossiers relatifs aux demandes de subventions auprès de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie, du Conseil Général des Yvelines et de la Région Ile-de-France, ainsi qu'à signer tous les documents s'y rapportant.

**N° 3 - AUTORISATION DONNEE AU PRESIDENT POUR SOLLICITER LES SUBVENTIONS PUBLIQUES - TRAVAUX DE CREATION ET DE REHABILITATION DU COLLECTEUR D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USEES - RUE DE FRILEUSE A GOMETZ-LA-VILLE**

Le Bureau syndical,

**VU** le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.2121-29, L.2122-21 et L.5211-1,

**VU** la délibération n° 2 du Comité syndical du 14 mai 2014 relative aux délégations accordées au Bureau syndical,

Entendu le rapport de présentation

**CONSIDERANT** les résultats du schéma directeur d'assainissement et son programme de travaux,

**CONSIDERANT** l'investissement porté à la nouvelle station d'épuration intercommunale du SIAHVY à Gometz-la-Ville et la volonté du SIAHVY de pérenniser son bon fonctionnement,

**CONSIDERANT** l'objectif de réduction des entrées d'Eaux Claires Parasites Permanentes dans les ouvrages d'assainissement des eaux usées,

**CONSIDERANT** l'opportunité de bénéficier pour le financement de ces travaux du concours financier de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie, du Conseil Général de l'Essonne et du Conseil Régional de l'Ile-de-France,

Après en avoir délibéré,

**A l'unanimité,**

**APPROUVE** le lancement des travaux de création et de réhabilitation du collecteur d'assainissement des eaux usées situé rue de Frileuse à Gometz-la-Ville,

**AUTORISE** le Président à solliciter et à déposer les dossiers relatifs aux demandes de subventions auprès de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie, du Conseil Général de l'Essonne et du Conseil Régional d'Ile-de-France, ainsi qu'à signer tous les documents s'y rapportant.

**N° 4 – AUTORISATION DONNEE AU PRESIDENT POUR SOLLICITER L'AQUEX (Aide à la Qualité d'Exploitation des systèmes d'assainissement) - (EXERCICE 2013)**

Le Bureau syndical,

**VU** le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.2121-29, L.2122-21 et L.5211-1,

**VU** la délibération n° 2 du Comité syndical du 14 mai 2014 relative aux délégations accordées au Bureau syndical,

**VU** la délibération n° 07.07 du 10 juillet 2007 de l'Agence de l'Eau Seine Normandie portant approbation des modifications apportées aux modalités du Xème programme concernant l'aide AQUEX,

Entendu le rapport de présentation,

**CONSIDERANT** la volonté du SIAHVY de mettre en place une démarche d'amélioration continue de l'exploitation de son réseau d'assainissement,

**CONSIDERANT** la possibilité d'obtenir une aide financière de l'Agence de l'Eau Seine Normandie, en application du Xème programme,

**Après en avoir délibéré,**

**AUTORISE à l'unanimité,** le Président à solliciter l'Aide à la Qualité d'Exploitation des systèmes d'assainissement auprès de l'Agence Seine Normandie, ainsi qu'à signer tous les documents s'y rapportant.